

Linky la tromperie de la mesure des ondes par l'ANFR

- L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est incapable de montrer le danger d'une exposition permanente lorsqu'elle est "dans les normes"

- L'ANFR ne peut mesurer aujourd'hui les ondes qui seront émises demain par la montée en puissance du CPL et par la mise en service des ERL

- Les mesures de l'ANFR ne concernent pas les risques d'incendies, l'espionnage de votre vie privée, l'augmentation de vos factures, etc

Un problème parmi d'autres : l'ANFR ne peut pas mesurer aujourd'hui les ondes qui seront émises demain par les linky dotés d'émetteurs ERL

Depuis le 6 juin, "toute personne (ou organisme habilité) peut demander de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes électromagnétiques associée à des objets communicants fixes, en particulier celle liée aux compteurs communicants." (*) Cette prestation peut probablement être utile pour un certain nombre de situations et d'appareils mais par contre, concernant les compteurs communicants (Linky, Gazpar et cie) il s'agit d'une véritable tromperie, et voici pourquoi.

Un petit test édifiant

Commençons par un petit test : accepteriez-vous que, à chacun de vos repas, on ajoute dans votre assiette des pesticides mais de façon parfaitement "raisonnable", c'est à dire en s'assurant que la présence de ces produits reste toujours "dans les normes", "en dessous des limites légales".

A part peut-être quelques fous furieux, personne de censé n'acceptera cette proposition car il n'est nul besoin d'être un grand scientifique pour comprendre qu'il vaut beaucoup mieux que votre assiette ne contienne **aucun pesticide** plutôt que d'en contenir "dans les normes", surtout si c'est à chaque repas.

Une exposition permanente est problématique même si elle est "dans les normes"

C'est exactement la même chose concernant les compteurs communicants qui, si vous laissez les opérateurs vous les installer, vont vous soumettre (ainsi que votre famille) à une exposition aux ondes électromagnétiques qui sera parfaitement "**dans les normes**". Mais elle sera aussi **permanente**, situation que même la très prudente *Organisation mondiale de la santé* (OMS), bien que très surveillée par les lobbies industriels, reconnaît comme problématique :

*"La question qui fait actuellement débat est celle de savoir si une exposition **faible mais prolongée** est susceptible de susciter des réponses biologiques et de nuire au bien-être de la population (...) Notre connaissance des effets biologiques de ces champs comporte encore certaines lacunes et la recherche doit se poursuivre pour les combler."* (**)

Or un compteur communicant comme le Linky va précisément vous soumettre à une exposition qui sera plus que prolongée car elle sera carrément **permanente**. Attention cependant à certaines tromperies : certes "*le Linky n'envoie ses informations vers l'extérieur qu'une minute par jour*", mais c'est bien **24h/24 et 365j/an** qu'il fonctionne et fait circuler des données dans tous les fils électriques de votre logement par la technologie dite du CPL (Courant porteur en ligne).

Comment mesurer aujourd'hui ce qui sera émis demain ?

Il est très important de noter que, comme c'est le cas avec la téléphonie mobile qui passe (sans le moindre recul sur les éventuelles conséquences sanitaires) de la 3G à la 4G et désormais à la 5G, le CPL utilisé par Enedis est lui-même **évolutif**. Alors que les premiers Linky fonctionnent en CPL G1, Enedis (qui s'appelait encore ErDF) a pris depuis 2011 la tête d'un regroupement industriel

baptisé "alliance CPL G3" (***) , ce protocole étant déjà en train de supplanter le CPL G1... en attendant la suite (G4, G5, etc).

D'autre part, une des plus graves tromperies accompagnant le programme Linky est le déploiement prévu dans un second temps (assurément pour ne pas alerter l'opinion publique... le temps que les Linky soient installés !) des ERL, **les Emetteurs Radio Linky** (****)

Il s'agit d'ajouter dans le Linky - qui présente pour le moment une place vide en bas à droite, cachée sous le capot vert fluo - d'un appareil similaire à **un émetteur wi-fi** (il s'agira plus exactement du protocole Zigbee, un équivalent du wi-fi). Certes, cet ajout ne sera possible qu'avec l'accord de l'habitant mais, en particulier si vous habitez en zone urbaine et/ou en immeuble, **vous serez directement impacté par les émissions des ERL de vos voisins.**

Or, c'est une évidence, l'ANFR ne peut mesurer **aujourd'hui** les ondes qui seront émises **demain** par les futurs protocoles CPL et par les ERL. Qui plus est, personne ne parle des conséquences d'expositions conjuguées : celle du CPL, celles des ondes radios émises par les ERL, les Gazpar et les compteurs communicant d'eau, celles des concentrateurs installés dans les transformateurs de quartier par Enedis, sur l'église ou le château d'eau par GrDF (si votre conseil municipal n'a pas eu la bonne idée de refuser), et n'importe où par les sociétés d'eau...

Linky : la question des ondes est seulement une des problématiques

Enfin, il est facile de deviner que, lorsque l'ANFR va venir faire des mesures chez vous, elle va mettre en exergue une exposition parfaitement "dans les normes" et vous dire "Vous voyez bien qu'il n'y a pas de problème !".

Or, non seulement ces mesures ne permettront en aucun cas de répondre au risque de l'exposition permanente et à celui des émissions à venir (comme nous venons de le montrer), mais elles répondront encore moins à toutes les autres graves tares des compteurs communicants : risques d'incendies, dysfonctionnement ou même explosion de certains de vos appareils, espionnage de votre vie privée, envolée de vos factures etc.

Conclusion : plus que jamais, refuser les compteurs communicants

Après le choc du reportage d'Envoyé spécial, qui est venu confirmer de façon tonitruante tout ce que nous dénoncions depuis deux ans et demi (en nous faisant traiter de complotistes ou d'affabulateurs !), la mobilisation contre les compteurs communicants se démultiplie encore et doit pas être contrecarrée par les ficelles grossières de cette campagne de mesures par l'ANFR.

Stéphane Lhomme
Conseiller municipal (bénévole) de Saint-Macaire (33)
Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

(*) <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12675>

(**) <http://www.who.int/peh-emf/about/WhatisEMF/fr/index1.html>

(***) <https://www.boursier.com/actions/actualites/news/edf-erdf-va-presider-l-alliance-cpl-g3-452842.html>

(****) <http://refus.linky.gazpar.free.fr/linky-scandale-erl.htm>